

Séance du 07 juillet 2021 à 18h00

DELIBERATION N° 2021_33

Objet : Admissions en non-valeur Budget Principal-Budget Annexe

L'an deux mil vingt et un, le sept du mois de juillet à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaients présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais				CDC Convergence Garonne			
Monsieur BARGUE	X	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	Ex	Monsieur BOUCHET	
Madame MUTELET	Ex	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	Ex	Madame LHOMET		Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur DUPOUY	Ex	Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU		Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT	Ex	Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	Ex	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	Ex	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT	X	Madame SLATCHETKA		CDC du Secteur Saint-Loubès			
Monsieur BISCAICHIPY	X	Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	X	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON		Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
CDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE	Ex	Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	X	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX	Ex	Monsieur DELFAUT		à pouvoir		à pouvoir	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				à pouvoir		à pouvoir	
Madame REVAULT	Ex	Madame MEURQUIN	X	à pouvoir		à pouvoir	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	X	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER	Ex	Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN		Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT		Madame BREAUD		CDC du Créonnais			
Monsieur BERTOLINI	Ex	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO	X	Madame SIMON		Monsieur TARBES	X	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ	X	Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
à pouvoir		Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER		Madame RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	Ex	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	Ex	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU		Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ	Ex	Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	Ex	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER	X	Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM
 Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire

Pouvoirs :

Monsieur DAURAT donne pouvoir à Monsieur RIBEAUT
 Monsieur THARAUD donne pouvoir à Monsieur LAMAISON
 Madame MUTELET donne pouvoir à Monsieur TARBES
 Madame FAVRE donne pouvoir à Madame BAGOLLE
 Monsieur VIANDON donne pouvoir à Monsieur BISCAICHIPY

Secrétaire de Séance : Madame Maryvonne LAFON

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 24	
<i>Suffrages exprimés</i> 29	<i>Pour</i> 29	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	1er juillet 2021		

Conformément à la loi la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres physiquement présents en exercice jusqu'au 30 septembre 2021.

Rapporteur : Monsieur LATASTE

La Trésorerie de Castres-Gironde n'a pas pu recouvrer des titres de recettes auprès de redevables en raison d'insuffisances de l'actif suite à des redressements judiciaires ou des liquidations judiciaires ou bien suite à des poursuites sans effet, et demande leur admission en non-valeur selon le détail suivant :

BUDGET PRINCIPAL								
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2018	R-4-1	1		ALONSO Laetitia	92	64,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2018	R-112018-1	1		BELARMIA Mohamed	92	93,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2017	R-14-1	1		BIENVENU Kevin	92	14,00 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2018	R-36-1	1		DUHART Dominique	92	112,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Inconnue	2017	R-25-2	1		FILATREAU Dominique	92	10,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2016	R-21-2	1		KOMPHAVONG Nancy	92	37,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2020	R-552020-3	1		LAPORTE Jean Luc	92	13,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2019	T-227	1	70611-812-	MIROITERIE ENTRE DEUX	102	77,88 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-54-2	1		PIERON CEP BTP David	92	102,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-21-2	1		PIERON CEP BTP David	92	65,28 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-36-2	1		PIERON CEP BTP David	92	85,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-58-1	1		PIERON CEP BTP David	92	93,00 €	Combinaison infructueuse d actes
Artisan Commerçant Agriculteur	2018	R-4-6	1		PIERON CEP BTP David	92	112,50 €	Combinaison infructueuse d actes
Particulier	2019	T-522	1	70878-812-	PREVAUTEL Lionel	300	286,99 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2018	R-53-2	1		PROJET IMMOBAT	92	96,00 €	Combinaison infructueuse d actes
					TOTAL		1 264,15 €	

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le

SLO

Objet : 033-253300545-20210712-2021-33-DE
ID : 033-253300545-20210712-2021-33-DE

BUDGET ANNEXE							Montant	
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet	recouvrer	
Société	2020	R-3-1	1		BARES RICHARD CAFE DE	931	0,68 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-20-13	1		CHATEAU HAUT BRIGNON	931	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Collectivité territoriale	2020	R-6-6	1		CONSEIL GENERAL DE LA	931	14,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-20-26	1		GARAGE HELIOT	931	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-20-28	1		GARCIA COMBUSTIBLES	931	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-25-4	1		KILOUTOU	93	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2020	R-20-35	1		LA POSTE	931	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Société	2018	R-2-62	1		PROJET IMMOBAT	93	19,13 €	Combinaison infructueuse d actes
Société	2020	R-25-11	1		RESTAURANT DU CENTRE	93	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	R-20-55	1		THIBAUT MAGASIN MAIL	931	0,01 €	RAR inférieur seuil poursuite
					TOTAL		33,98 €	

Le Comité Syndical décide :

Article 1 :

D'autoriser l'admission en non-valeur des titres ci-dessus détaillés.

Article 2 :

De prélever les crédits nécessaires, au Budget Principal 2021, article 6541 – fonction 01 pour un montant de 1 264,15 € et au Budget Annexe « Redevance Spéciale », article 6541 – fonction 01 pour un montant de 33.98 €.

Article 3 :

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Saint-Léon, le 8 juillet 2021

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,



Jean-François AUBY